

Renseignements

Gestion administrative : Stéphanie Martin - Assistante de formation
 Tél : 04.76.82.60.13 - Fax : 04.76.82.60.79
 Fabrice CAILLET - Directeur du service de formation continue
 Institut d'Études Politiques de Grenoble - BP 48 - 38040 - Grenoble Cedex 9
 E-mail : fabrice.caillet@iep-grenoble.fr
www.sciencespo-grenoble-formationcontinue.fr

Lieu du séminaire

Novotel Grenoble Centre - **A proximité immédiate de la gare**
 7, place Robert Schuman - Europole
 Tél : 04.76.70.84.84

Modalités et frais d'inscription

Droits d'inscription : 950 €, documentation, pauses et déjeuners inclus.
 N° Siret : 193 801 347 00017 - *Agrément pour la formation des élus.*
 Sciences-Po Grenoble n'est pas assujetti à la TVA pour ses actions de formation continue.
 Règlement : - par chèque bancaire, à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Grenoble
 - par virement à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Grenoble,
 Trésorerie Générale de l'Isère n° 10071 38000 00001000144 02.

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des places disponibles.
- Une confirmation et une fiche de renseignements pratiques (liste d'hôtels, plan d'accès) vous seront adressées dès réception de votre inscription. Une attestation de présence sera jointe à la facture envoyée à l'issue du séminaire.
- Les demandes d'annulation donnent lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant le séminaire par courrier ou par télécopie ; à partir de cette date, les droits d'inscription sont dus. Les remplacements sont possibles à tout moment.
- *Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé, exclusivement réservé à notre service. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».*

**BULLETIN D'INSCRIPTION****Opérations d'aménagement des collectivités locales**

jeudi 13 et vendredi 14 janvier 2011

(à photocopier et à renvoyer à Sciences-Po Grenoble - Formation Continue)

Prénom-Nom : Fonction :

Prénom-Nom : Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

N° de Siret de l'organisme (obligatoire) :

Si prise en charge par un fonds de formation, merci de préciser lequel

Règlement

☐ par chèque bancaire☐ par virement

Droits d'inscription : x 950 € = €

Date :

Signature :

GRENOBLE

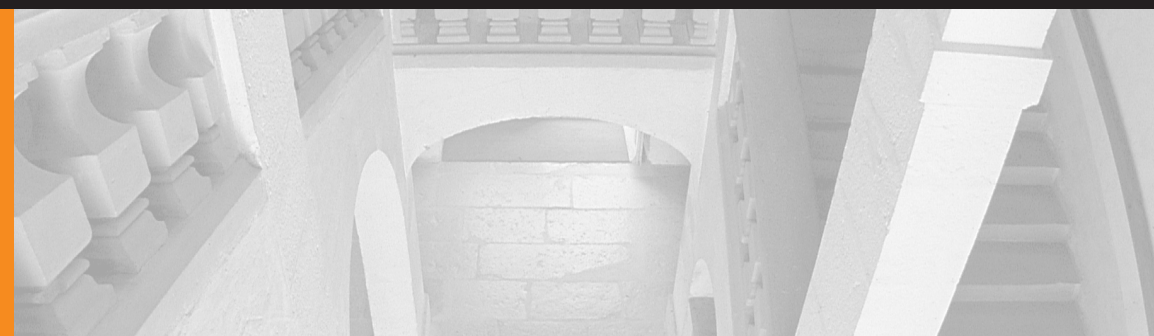
NOVOTEL GRENOBLE CENTRE

Les opérations d'aménagement des collectivités locales

Séminaire

Cycle urbanisme et aménagement

Jeudi 13 et vendredi 14 Janvier 2011



"Château de Sassenage, escalier d'honneur"
propriété de la Fondation Bérenger-Sassenage

Institut d'Études Politiques de Grenoble
BP 48 - 38040 Grenoble Cedex 9 - tél. 04 76 82 60 13

Objectifs :

- Mesurer les conséquences de la loi du 20 juillet 2005 concernant les concessions d'aménagement et les modifications apportées par le décret de juillet 2009
- Déterminer et analyser les moyens permettant de conduire des opérations d'aménagement
- Adapter les opérations d'aménagement aux contraintes de la gestion des sols
- Choisir les montages contractuels adaptés aux besoins de la collectivité
- Connaître les règles de financement de l'aménagement

Méthode :

Alternance d'exposés et de discussions avec les participants, en fonction de leurs interrogations. Un dossier documentaire faisant le point sur la jurisprudence et les principaux textes de référence est remis aux participants.

Participants :

Ce séminaire s'adresse aux responsables des services juridiques et techniques des collectivités locales et des EPCI ainsi qu'aux responsables juridiques et financiers des SEMI et autres organismes publics et privés intervenant dans les opérations d'aménagement. Il est susceptible d'intéresser également les notaires et les avocats.

Les participants peuvent adresser dès à présent toute question précise qu'ils voudraient voir abordée lors du séminaire.

Jeudi 13 janvier 2011

9 h 30 - 17 h 30

► Cadre juridique et modes de réalisation des opérations d'aménagement

La notion d'opération d'aménagement

- Définition et enjeux
- L'impact des dernières réformes législatives

Les procédures d'aménagement

- Comment choisir la technique la mieux adaptée aux besoins de la collectivité ?
- Les avantages de la ZAC
- Le financement de l'aménagement : quels autres dispositifs (PAE, PVR...) ?
- Les délais de procédure et la maîtrise foncière
- L'impact de l'éventuelle mise en concurrence d'un aménageur et de l'adaptation du PLU

► La gestion réglementaire des opérations d'aménagement

- La procédure de ZAC et la combinaison des procédures ZAC/PLU
- Le contenu du PLU en ZAC et les cahiers des charges de cession de terrains

► Le contentieux des opérations d'aménagement

- Les actes susceptibles de recours
- Les points devant faire l'objet d'une attention particulière

Vendredi 14 janvier 2011

9 h 00 - 17 h 00

► Les contrats d'aménagement

Le contenu et l'exécution des concessions d'aménagement

- Les prérogatives et les missions de l'aménageur
- La rémunération de l'aménageur
- Les contrôles de la collectivité

Régime juridique et règles de passation des contrats

- Les concessions d'aménagement vis-à-vis du droit européen
- Les conséquences de la réforme sur les aménageurs publics et privés
- Les modifications apportées par le décret du 22 juillet 2009 sur les conditions de passation des concessions d'aménagement
- La mise en concurrence des aménageurs pour la réalisation d'une opération sans risque
- La mise en concurrence des aménageurs pour la réalisation d'une opération aux risques de l'aménageur
- SPL et SPLA (l'exception « in house »)
- Les autres outils contractuels pour la réalisation d'une opération d'aménagement (l'utilisation des PPP pour les opérations d'aménagement ; les cessions de terrains avec charges et les risques de requalification ; le recours au mandat)
- La mise en concurrence des prestataires de l'aménageur

Ce séminaire est organisé avec le concours et sous la conduite générale de :

Jean-Marc PETIT, Avocat, Cabinet Adamas - Affaires Publiques, Chargé d'enseignement à l'université Lyon III.

Walter SALAMAND, Avocat, Bureau Francis LEFÈBVRE Lyon, Chargé d'enseignement à l'université Lyon III.